



UNAIDS/PCB(15)/04.10
7 juin 2004

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
ONUSIDA
UNICEF • PAM • PNUD • UNFPA • ONUDC
OIT • UNESCO • OMS • BANQUE MONDIALE

CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

Quinzième réunion
Genève, 23-24 juin 2004

Point 7 de l'ordre du jour provisoire:

Informations intermédiaires sur la gestion financière de l'exercice biennal 2004–2005 et mise à jour financière au 30 avril 2004

RÉSUMÉ D'ORIENTATION

- Le présent rapport fournit des informations sur les fonds reçus et sur les dépenses engagées (y compris les montants virés aux coparrainants) au 30 avril 2004 au titre du Budget-plan de travail intégré pour 2004-2005.
- Il décrit également les coûts imprévus liés au renforcement nécessaire des mesures de sécurité à l'échelon des pays afin de se conformer aux Normes de sécurité opérationnelle minimales (MOSS) de l'UNSECOORD ainsi que les paiements supplémentaires devant être effectués concernant les coûts de construction des nouveaux locaux du Secrétariat de l'ONUSIDA à Genève.

Suite à donner à l'issue de cette réunion

Le CCP est invité à prendre note des informations intermédiaires sur la gestion financière de l'exercice biennal 2004–2005 et de la mise à jour financière au 30 avril 2004.

Il est également invité à approuver la proposition du Directeur exécutif d'utiliser une partie des fonds reportés de 2002-2003 pour couvrir les coûts des mesures de sécurité supplémentaires à l'échelon des pays et les paiements concernant la construction des nouveaux locaux à Genève, y compris les charges d'installation.

Enfin, le CCP est invité à encourager les gouvernements et autres donateurs à verser leur contribution au BPTI 2004–2005 dès que possible si cela n'est pas déjà fait.

INTRODUCTION

1. L'exercice de l'ONUSIDA est un exercice biennal composé de deux années civiles consécutives commençant par une année paire. Le présent document fournit des informations intermédiaires sur la gestion financière de l'exercice biennal 2004–2005 arrêtées au 30 avril 2004. Un rapport financier officiel et certifié couvrant l'ensemble de l'exercice biennal sera préparé à la fin 2005, deuxième année de l'exercice.
2. Les présentes informations intermédiaires sur la gestion financière ne sont pas accompagnées d'un rapport du commissaire aux comptes. Toutefois, les comptes de l'ONUSIDA sont assujettis à un suivi et un examen permanents des commissaires aux comptes internes et externes de l'OMS qui fournissent des services d'administration à l'appui du Programme conformément à la résolution 1994/24 du Conseil économique et social des Nations Unies et à l'Article XI du Protocole d'accord conclu entre les coparrainants créant l'ONUSIDA.

BUDGET-PLAN DE TRAVAIL INTÉGRÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005

Budget et plan de travail approuvé

3. La structure du Budget-plan de travail intégré (le « BPTI ») 2004-2005 est basée sur la Déclaration d'engagement de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA et comprend six domaines d'activité :

- renforcement des capacités et du leadership, sans oublier les droits de la personne
- prévention et réduction de la vulnérabilité
- soins, appui et traitement
- atténuation de l'impact socioéconomique et traitement des situations spéciales
- recherche et développement
- mobilisation des ressources, surveillance, suivi et évaluation

4. Le BPTI inclut une ventilation des résultats escomptés et des besoins en ressources de chacun des coparrainants, du Secrétariat et des initiatives interinstitutions. Les activités de chacun sont associées à des objectifs et des domaines d'activité spécifiques. Le BPTI inclut également des principes et des processus convenus qui permettent d'harmoniser davantage les travaux des coparrainants et du Secrétariat.

5. Lors de sa 14^{ème} réunion des 26 et 27 juin 2003, le CCP a approuvé les stratégies et les approches mentionnées dans le BPTI 2004-2005. Il a approuvé un budget de base d'un montant de US\$ 250,5 millions et la proposition suivante de répartition de ces ressources : US\$ 85,7 millions pour les coparrainants, US\$ 91,2 millions pour le Secrétariat et US\$ 73,6 millions pour les activités interinstitutions. Le CCP a également approuvé un budget interinstitutions de base complémentaire de US\$ 20 millions, sous réserve de la disponibilité des fonds.

Fonds mis à la disposition des ressources de base du BPTI pour 2004–2005

6. Au cours de la période examinée, des recettes totalisant US\$ 25.829.019 ont été mises à la disposition des ressources de base du BPTI pour 2004–2005. Le Tableau 1 révèle les détails des contributions versées au profit du BPTI pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2004.

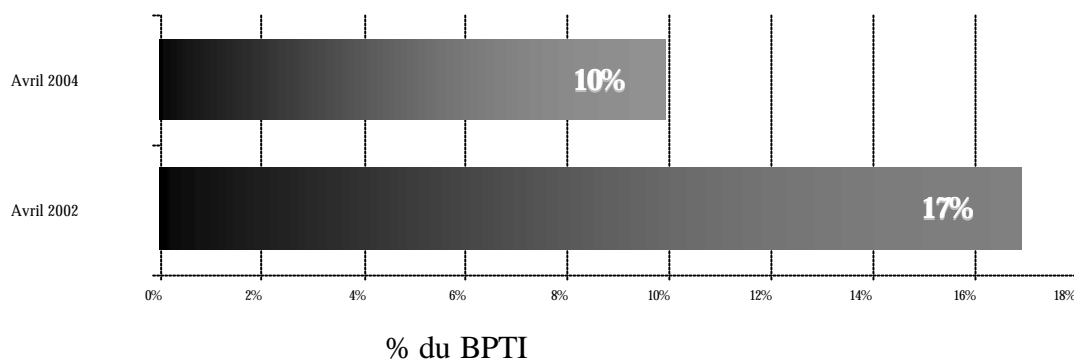
Tableau 1 : BPTI de base – Détail des recettes au 30 avril 2004
(en dollars des États-Unis d'Amérique)

| Contributions volontaires | Fonds reçus au titre du BPTI 2004-2005 |
|---|---|
| Gouvernements | |
| Australie | 124 834 |
| Canada | 2 985 043 |
| Japon | 3 100 000 |
| Liechtenstein | 7 812 |
| Luxembourg | 939 024 |
| Monaco | 10 000 |
| Espagne | 606 796 |
| Suède | 6 622 683 |
| Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord | 213 535 |
| Etats-Unis d'Amérique | 9 840 000 |
| Ministère de la communauté flamande, Belgique | 622 822 |
| <i>Sous-total</i> | 25 072 549 |
| Autres | |
| United Nations Federal Credit Union | 25 464 |
| Divers ¹ | 56 866 |
| <i>Sous-total</i> | 82 330 |
| Autres recettes | |
| Intérêts | 674 140 |
| <i>Sous-total</i> | 674 140 |
| TOTAL | 25 829 019 |

¹ Inclut des donations diverses associées à des campagnes de promotion de l'ONUSIDA et les honoraires reçus par le personnel.

7. La Figure 1 fournit une comparaison du pourcentage des fonds versés au profit du BPTI au 30 avril 2002 et au 30 avril 2004. Le pourcentage des fonds reçus au titre du BPTI pour 2004-2005 s'établit actuellement 10 % (US\$ 25,8 millions sur US\$ 250 millions). Les montants reçus sont donc inférieurs à ceux qui l'avaient été à la même époque pendant l'exercice biennal précédent (17 %, soit US\$ 32 millions sur US\$ 190 millions).

Figure 1 : Pourcentage des fonds reçus au 30 avril 2002 et au 30 avril 2004



8. Sur la base d'une projection linéaire des recettes, il aurait fallu recevoir un montant plus important au 30 avril 2004 afin de pouvoir faire face aux besoins opérationnels du programme, en particulier dans les premiers mois de l'exercice biennal.

Fonds engagés sur les ressources de base du BPTI 2004-2005

9. Au cours de la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2004, des dépenses (y compris les fonds versés aux coparrainants) totalisant US\$ 109,0 millions ont été engagées sur le budget de US\$ 250,5 millions approuvé pour le BPTI 2004-2005. Ces dépenses se décomposent comme suit :

- (a) US\$ 64,3 millions ont été virés aux coparrainants pour la mise en œuvre de leurs activités de lutte contre le VIH/SIDA aux niveaux mondial et régional,
- (b) US\$ 13 millions ont été engagés dans le cadre des ressources interinstitutions du BPTI,
- (c) US\$ 31,7 millions ont été versés pour financer les activités et les charges de personnel du Secrétariat.

3.1. Fonds versés aux coparrainants

10. Le Tableau 2 ci-dessous montre les virements de fonds effectués au profit des coparrainants au titre des montants qui leur ont été alloués dans le BPTI 2004-2005. Il indique que leurs activités prévues dans le cadre du BPTI étaient déjà financés à hauteur de 75 % au 30 avril 2004.

**Tableau 2 : Fonds versés aux coparrainants au titre de leur part dans le BPTI
au 30 avril 2004**
(en dollars des États-Unis d'Amérique)

| Coparrainant | Fonds pour les activités des coparrainants aux niveaux mondial et régional/interpays | | |
|-----------------|--|-------------------|------------|
| | alloués | versés | % |
| OIT | 6,500,000 | 4,875,000 | 75% |
| ONUSDC | 4,500,000 | 3,375,000 | 75% |
| PNUD | 9,360,000 | 7,020,000 | 75% |
| UNESCO | 7,200,000 | 5,400,000 | 75% |
| UNFPA | 13,200,000 | 9,900,000 | 75% |
| UNICEF | 16,000,000 | 12,000,000 | 75% |
| OMS | 21,500,000 | 16,125,000 | 75% |
| BANQUE MONDIALE | 7,410,000 | 5,557,500 | 75% |
| Total | 85,670,000 | 64,252,500 | 75% |

3.2 Dépenses engagées sur les ressources interinstitutions

11. La part des ressources interinstitutions du BPTI se répartit entre trois principaux domaines : l'appui financier direct à des projets catalyseurs qui contribuent à ou renforcent une riposte élargie dans les pays prioritaires par le biais des Fonds d'accélération programmatique (FAP) planifiés par les Groupes thématiques, l'appui opérationnel et associé au personnel interinstitutions dans les pays (Coordonnateurs ONUSIDA dans les pays et experts en suivi et évaluation, élaboration de partenariats et mobilisation des ressources) travaillant avec les Groupes thématiques, et l'appui pour stimuler des ripostes efficaces contre le VIH/SIDA par le biais de la mise en œuvre d'interventions appropriées à l'échelon des pays, au plan régional et au niveau mondial.

12. Au 30 avril 2004, des dépenses totalisant US\$ 13.042.484 étaient engagées sur les ressources interinstitutions de US\$ 73.600.000 prévues dans le budget de l'exercice biennal. Ces dépenses se répartissaient comme suit :

- US\$ 11.615.340 pour l'appui des Groupes thématiques, y compris les charges salariales des coordonnateurs ONUSIDA dans les pays et des experts.
- US\$ 1.427.143 pour l'appui d'un certain nombre d'interventions, y compris des activités de renforcement des systèmes d'information à l'échelon des pays et pour les meilleures pratiques.

13. Concernant les décaissements des Fonds d'accélération programmatique dans le cadre du BPTI 2004-2005, une directive actualisée a été transmise à tous les présidents de Groupes thématiques à

la fin mars 2004. Les Groupes thématiques ont été invités à soumettre des propositions avant le 31 mai 2004. Dans 54 pays, l'approbation des propositions est désormais déléguée aux présidents des Groupes thématiques. Cette délégation est accompagnée par des obligations de suivi et de compte-rendu renforcées. De ce fait, les FAP seront mis à disposition dès que le Secrétariat recevra les propositions approuvées adressées par les Groupes thématiques. Pour les autres pays et dans les cas exceptionnels, le Comité des FAP se réunira au début juin pour examiner les propositions reçues au 31 mai. Il y aura donc sans doute une nette accélération des engagements des FAP pendant le deuxième trimestre de l'exercice biennal.

14. Le Tableau 3 fournit une répartition des ressources interinstitutions par domaine d'activité.

Tableau 3 : BPTI 2004–2005
Allocations budgétaires et dépenses engagées sur les ressources interinstitutions
au 30 avril 2004
(en dollars des États-Unis d'Amérique)

| | Domaine d'activité | Ressources interinstitutions | | |
|---|---|------------------------------|-------------------|-----------|
| | | allocation | engagement | % |
| 1 | Renforcement des capacités et du leadership, sans oublier les droits de la personne | 13,568,199 | 2,692,106 | 20 |
| 2 | Prévention et réduction de la vulnérabilité | 14,485,569 | 2,349,844 | 16 |
| 3 | Soins, appui et traitement | 13,756,115 | 2,347,344 | 17 |
| 4 | Atténuation de l'impact socioéconomique et traitement des situations spéciales | 13,756,115 | 2,347,344 | 17 |
| 5 | Recherche et développement | 501,499 | - | |
| 6 | Mobilisation des ressources, surveillance, suivi et évaluation | 17,532,503 | 3,305,846 | 19 |
| | Total | 73,600,000 | 13,042,484 | 18 |

3.3 Dépenses engagées sur le budget du Secrétariat

15. Le Tableau 4 indique le total des dépenses du Secrétariat d'un montant de US\$ 31.706.728 pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2004, ce qui correspond à un taux d'engagement d'environ 35 %.

16. Cela inclut US\$ 16.099.505 engagés pour des activités et US\$ 15.607.223 provisionnés pour couvrir les charges de personnel. Il est important de noter que les règles financières de l'OMS requièrent que les coûts des postes pourvus soient provisionnés pour l'ensemble de l'année au début de chaque année civile, au lieu de l'être dès qu'ils surviennent tout le long de l'exercice biennal, comme c'est le cas pour les activités.

17. Le Tableau 4 fournit également des détails complémentaires concernant les fonds engagés par le Secrétariat dans chaque domaine d'activité.

Tableau 4 : BPTI 2004–2005
Allocations budgétaires et engagements du Secrétariat au 30 avril 2004
 (en dollars des États-Unis d'Amérique)

| | Domaine d'activité | Secrétariat | | |
|---|---|-------------------|-------------------|-----------|
| | | allocation | engagement | % |
| 1 | Renforcement des capacités et du leadership, sans oublier les droits de la personne | 28,118,110 | 9,491,767 | 34 |
| 2 | Prévention et réduction de la vulnérabilité | 9,890,082 | 3,401,700 | 34 |
| 3 | Soins, appui et traitement | 8,203,366 | 2,869,617 | 35 |
| 4 | Atténuation de l'impact socioéconomique et traitement des situations spéciales | 7,228,649 | 2,669,812 | 37 |
| 5 | Recherche et développement | | | |
| 6 | Mobilisation des ressources, surveillance, suivi et évaluation | 37,759,793 | 13,273,832 | 35 |
| | Total | 91,200,000 | 31,706,728 | 35 |

COÛTS SUPPLÉMENTAIRES DEVANT ÊTRE ENGAGÉS CONCERNANT LA CONSTRUCTION DES NOUVEAUX LOCAUX DU SECRÉTARIAT DE L'ONUSIDA

18. Un rapport sur l'avancement de la construction des nouveaux locaux du Secrétariat de l'ONUSIDA a été remis au CCP lors de sa quatorzième réunion en juin 2003.

19. À cette occasion, le CCP a été informé que les autorités helvétiques avaient déposé une demande devant le Parlement suisse concernant l'octroi d'un prêt sans intérêt sur 50 ans d'un montant de CHF 59,8 millions en avril 2003. Le CCP a en outre été informé que les coûts totaux de construction étaient estimés à CHF 66 millions, d'où résulte une insuffisance de CHF 6,2 millions devant être financée par d'autres sources. Cela tient également compte du vœux initial du gouvernement suisse de voir l'ONUSIDA et l'OMS – qui partagera pour moitié ces nouveaux locaux avec l'ONUSIDA – apporter une contribution de 10 % pour financer le solde des coûts totaux de construction. La part de cette insuffisance de financement à la charge de l'ONUSIDA représente donc CHF 3,1 millions, ce qui correspond environ à US\$ 2,4 millions au taux de change comptable des Nations Unies actuellement en vigueur.

20. Le CCP a été informé qu'il faudrait aussi couvrir des coûts d'installation et autres coûts associés à l'emménagement et à l'équipement des nouveaux locaux. Ces coûts supplémentaires sont actuellement estimés à US\$ 3 millions.

21. Il semble important de rappeler que ces coûts supplémentaires seront compensés par d'importantes économies qui seront réalisées au niveau des charges locatives actuelles et projetées pour les locaux du Secrétariat à Genève. En effet, les prix augmenteront probablement sur le marché locatif à l'avenir alors que les remboursements du prêt – dont le montant est très inférieur aux charges locatives actuelles et projetées – seront fixes.

22. Outre les informations préalablement fournies au CCP sur les besoins anticipés de financement pour la finalisation de la construction des nouveaux locaux – et pour la couverture des charges d'installation et d'équipement – le Directeur exécutif souhaite proposer de provisionner un montant total de US\$ 5,4 millions sur le solde des fonds disponibles sur le Fonds fiduciaire.

23. Pour les prochains exercices biennaux, il est prévu que le BPTI de l'ONUSIDA inclura des provisions pour les coûts d'entretien des bâtiments et pour le remboursement du prêt octroyé par le gouvernement fédéral suisse. Comme indiqué au paragraphe 19 ci-dessus, ces coûts devraient être compensés par des économies réalisées au niveau des charges locatives. La nécessité de créer un fonds immobilier officiel pour le Secrétariat de l'ONUSIDA pour couvrir ces coûts à l'avenir continuera de faire l'objet d'une étude.

COÛTS SUPPLEMENTAIRES DES MESURES DE SÉCURITÉ

24. Les récents événements en Irak et ailleurs dans le monde ont attiré l'attention sur la nécessité de mettre en place des mesures de sécurité supplémentaires pour le personnel de l'ensemble du système des Nations Unies. Conformément à la Résolution 57/155 de l'Assemblée générale intitulée « Sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies », une équipe indépendante de consultants a été chargée d'évaluer les dispositifs de sécurité au sein des Nations Unies. D'autres études et évaluations ont été entreprises à la suite des attaques à la bombe perpétrées contre le siège des Nations Unies à Bagdad en août 2003. Ces examens se sont soldés par la prise de conscience de la nécessité de renforcer de manière drastique les mesures actuelles de sécurité et de garantir le respect des Normes de sécurité opérationnelle minimales (MOSS) sur le terrain.

25. La résolution des insuffisances au niveau des MOSS et le renforcement global du système de gestion de la sécurité sur le terrain requièrent des organisations du système des Nations Unies qu'elles y consacrent toutes des ressources supplémentaires. À cet égard, le PNUD, l'UNFPA, le PAM et l'UNICEF ont déjà alloué un montant total de US\$ 47 millions aux dépenses liées aux mesures de sécurité supplémentaires pendant le prochain exercice biennal (UNICEF – US\$ 14 millions, PAM – US\$ 20 millions, PNUD – US\$ 11,5 millions, UNFPA – US\$ 1,8 million). Dans le cas du PNUD, cela correspond à une augmentation de 2 % du budget d'appui biennal total.

26. Concernant l'ONUSIDA, les coûts supplémentaires non budgétisés associés au renforcement des mesures de sécurité sur le terrain sont estimés à US\$ 1,4 million pour l'exercice biennal en cours. Sur ce montant total, quelque 37 % sont imputables aux coûts nécessaires pour garantir la mise en conformité avec les Normes de sécurité opérationnelle minimales révisées actuelles, y compris, par exemple, la fourniture d'équipements de communication. 48,6 % correspondent à la contribution accrue de l'ONUSIDA aux coûts de sécurité communs du système des Nations Unies – maintenant calculés sur la base de 1 % des coûts de sécurité totaux de l'ONU – et les 14,4 % restants correspondent à des mesures de sécurité supplémentaires directement nécessaires pour le personnel de l'ONUSIDA, y compris les Normes de sécurité résidentielle et opérationnelle minimales (MOSS).

27. Étant donné l'augmentation imprévue des besoins en matière de sécurité, aucun de ces coûts supplémentaires n'avait été budgétisé dans le BPTI de l'exercice biennal en cours. De ce fait, le Directeur exécutif propose d'utiliser une partie du solde des fonds reportés de 2002-2003 pour couvrir ces coûts supplémentaires à hauteur de US\$ 1,4 million.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

28. Le Tableau 5 suivant présente la situation financière du Programme au 30 avril 2004. Malgré l'insuffisance actuelle de US\$ 5.125.046, le Programme est parvenu à poursuivre ses activités en empruntant US\$ 15 millions au Fonds de réserve. L'avance consentie par le Fonds de réserve a essentiellement été utilisée pour couvrir les salaires, en attendant le versement des contributions.

29. Ce Tableau indique également que le Programme a utilisé la totalité des fonds disponibles sur le Fonds fiduciaire au début du nouvel exercice biennal. Le report 2002-2003 a permis au Programme de poursuivre ses activités sans la moindre interruption et d'amorcer des initiatives pour mettre en œuvre les décisions du CCP.

**Tableau 5 : Situation financière de l'ONUSIDA
au 30 avril 2004**
(en dollars des États-Unis d'Amérique)

| | |
|--|--------------------------|
| Total des fonds disponibles, y compris les reports et les contributions au 30 avril 2004 | 110,661,281 |
| Fonds provisionnés pour couvrir les coûts supplémentaires | (6,784,615) ² |
| Solde net des fonds disponibles pour financer les activités du BPTI de base | 103,876,666 |
| <i>Moins</i> | |
| Dépenses engagées au titre du BPTI de base (y compris fonds versés aux coparrainants) au 30 avril 2004 | 109,001,712 |
| Insuffisance actuelle | (5,125,046) ³ |

30. Il est essentiel, pour garantir une mise en œuvre complète et harmonieuse du BPTI, que les donateurs augmentent leurs contributions au budget approuvé du Programme pour 2004-2005 et que celles-ci soient effectuées le plus tôt possible.

² En supposant que le CCP approuve la proposition du Directeur exécutif d'utiliser une partie du solde des fonds pour financer des coûts supplémentaires exceptionnels en rapport avec les dépassements de coût liés à la construction des nouveaux locaux, aux charges d'installations et autres coûts supplémentaires associés au renforcement des mesures de sécurité à l'échelon des pays.

³ Insuffisance actuellement couverte grâce à un prêt du Fonds de réserve.